

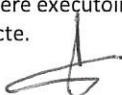
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 SEPTEMBRE 2026

Extrait du Registre des Délibérations

Délibération n°5

OBJET : DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

Le président certifie
sous sa responsabilité
la caractère exécutoire
de cet acte.



En exercice : 17
membres

Présent(s) : 12

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 4

Délibération
comportant
2 page(s),
0 annexe(s)
Réception en pref :
Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, 19h00, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la vice-présidence de Mme Véronique DUMONTET-PUTHINIER.

Présents :

Véronique PUTHINIER DUMONTET, Thierry MIELLE, Patricia BALMONT, Annie LEFEBVRE, Henri BURNICHON, Nathalie LANCELOT, Nathalie CHANFRAY, José MARTINEZ, Jean-Paul PIVOT, Monique CHAMPALLE-ANESSI, Annie GIRARD, Marie-Jeanne DUBOIS

Pouvoirs :

Alexis DEBORD (à Nathalie CHANFRAY)

Excusés :

Simone GUEYDON, Christiane MONTIBERT, Lydie AUGAY

Absent : Didier FOURNEL

1 – DEMANDEUR :

68 ans, célibataire

Domicile de secours : AMPLEPUS

Demande de prise en charge par l'aide sociale pour les frais d'hébergement à CENTRE HOSPITALIER DU BEAUJOLAIS VERT, 287 rue de Thizy, 69470 COURS à compter du 22/04/2026.

Tarif journalier hébergement : 64.26 €, soit 1954.15€/mois €

Le Conseil d'Administration **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur ce dossier de demande d'aide sociale légale.

Adopté à l'unanimité

2 – DEMANDEUR :

78 ans, marié

Domicile de secours : AMPLEPUS

Demande de prise en charge par l'aide sociale pour les frais d'hébergement à L'EPHAD, 165 avenue Raoul Follereau, 69550 AMPLEPUS à compter du 3/07/2026

Demande de renouvellement dossier suivi par la MDR.

Tarif journalier hébergement : 69.94 €, soit 2126.98€/mois €

Le Conseil d'Administration **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur ce dossier de demande d'aide sociale légale.

Adopté à l'unanimité

3 – DEMANDEUR :

58 ans, mariée

Domicile de secours : AMPLEPUS



Demande de prise en charge par l'aide sociale pour les frais d'un accueil de jour à l'ARL Arc en Ciel, 3 rue de la Providence, 69170 TARARE à compter du 22/04/2026

Tarif journalier d'accueil : 93.55 €, soit 2844.86€/mois €.

Le Conseil d'Administration **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur ce dossier de demande d'aide sociale légale.

Adopté à l'unanimité

4 – DEMANDEUR :

52 ans, célibataire

Domicile de secours : AMPLEPUIS

Demande de prise en charge par l'aide sociale pour les frais d'un accueil de jour à l'ARL Arc en Ciel, 3 rue de la Providence, 69170 TARARE à compter du 13/05/2026

Tarif journalier d'accueil : 93.55 €, soit 2844.86€/mois €

Le Conseil d'Administration **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur ce dossier de demande d'aide sociale légale.

Adopté à l'unanimité

5 – DEMANDEUR :

20 ans, célibataire

Domicile de secours : AMPLEPUIS

Demande de prise en charge par l'aide sociale pour les frais d'hébergement ADAPEI Foyer Jodard, 5 impasse des cerisiers, 69240 THIZY-LES-BOURGS à compter du 25/05/2026

Tarif journalier d'accueil : 142.81 €, soit 4342.85€/mois €

Le Conseil d'Administration **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur ce dossier de demande d'aide sociale légale.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 22 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Patricia BALMONT



La Vice-Présidente
Véronique PUTHINIER DUMONTET

